

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DES INSERTIONS. Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

La Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX de L'ABONNEMENT Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concordia de Seine-et-Oise et le Libéral de Seine-et-Oise. — pour celui de Corbeil, dans le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annuaire de Rambouillet. »

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 5 Mai 1875.

Table with 2 columns of stations and multiple columns of departure/arrival times for various routes including Orléans, Paris, and Étampes.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 4,783 fr., versés par 46 déposants dont 6 nouveaux.

Il a été remboursé 4,946 fr. 23 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 2,487 fr., versés par 29 déposants dont 16 nouveaux.

Il a été remboursé 450 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 4,000 fr., versés par 7 déposants.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 850 fr., versés par 4 déposants.

Il a été remboursé 450 fr.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 4,300 fr., versés par 5 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 925 fr.

Police correctionnelle.

Audience du 16 Juin 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— DUCOURNAU Jean, 56 ans, né à Hostens (Gironde), journalier, sans domicile fixe; 8 jours de prison et aux dépens, pour vagabondage.

— MICHEL Jean-Guillaume, 26 ans, né à Plourin (Finistère), ouvrier charpentier, sans domicile fixe; 45 jours de prison, pour vol, et 40 fr. d'amende et aux dépens, pour avoir fait partie de la réserve de l'armée active, changé de domicile sans en faire la déclaration aux Autorités administratives.

— LESOURD Edouard, 29 ans, scieur de long, demeurant à Angerville; 25 fr. d'amende et aux dépens, pour vol.

Feuilleton de l'Abeille

(5) DU 19 JUIN 1875.

LE PÈRE DE L'ENFANT

Ici, le mathématicien demeura stupéfait à son tour, car Rosalie était presque au courant de ce qui se passait. Elle avait suivi du cœur et du regard toutes les actions d'Étienne. Elle avait su son amour pour Blanche Guérin. Elle avait prévu les obstacles, et elle comprenait, en la trouvant héroïque, cette démarche de Franck résolu à se dévouer pour le protégé de la pension Brissaud.

A toute heure du jour, la pauvre femme s'enquerrait du sort d'Étienne, et son esprit savait inventer mille moyens de le connaître. Jamais la maxime « vouloir c'est pouvoir » n'avait semblé plus vraie.

Que de fois Rosalie avait négligé son travail, dont elle vivait difficilement, pour suivre de loin son fils, pour le contempler!

Rosalie et Franck ne tardèrent pas à s'entendre au sujet de l'ingénieur: On n'eût pu établir sûrement lequel des deux l'aimait le plus.

Tout ce que Franck recommanda de faire à Rosalie fut promis sans hésitation; tout ce que Rosalie demanda à Franck en faveur d'Étienne fut accordé sur le champ.

Ils convinrent que, le lendemain, après midi, à l'heure où Étienne se trouvait chez lui, Rosalie commencerait son rôle de mère. Car, dès le matin, Franck

Nous recevons et nous nous empressons de publier la lettre suivante :

ÉTAMPES, ce 18 juin 1875.

A Monsieur le Directeur du journal l'Abeille.

Monsieur,

Dans l'incendie dont je viens d'être victime, Messieurs les Pompiers et les habitants ont montré un empressement et un dévouement qui m'ont vivement touché; j'en garderai longtemps le souvenir.

Ne pouvant remercier individuellement toutes les personnes qui ont bien voulu prendre part à mon malheur, je vous prie, Monsieur le Directeur, de me permettre d'user de la publicité de votre journal pour exprimer à mes concitoyens toute ma reconnaissance.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération distinguée.

AL. BRUNARD.

\*\*\* Samedi dernier dans l'incendie de l'usine à vapeur de M. Brunard, le sieur Labbé Remy, âgé de 46 ans, ancien entrepreneur de maçonnerie et caporal de la Compagnie des pompiers, se trouvant au-dessous d'un sac de farine embrasé qui est tombé sur lui; à eu les mains brûlées jusqu'au-dessus des poignets; le cou, la joue gauche et le nez ont été également atteints par le feu; malgré ses brûlures, il est resté pendant trois heures sur les lieux du sinistre où il a travaillé sans relâche. Ce courageux et intrépide pompier s'est fait remarquer dans tous les incendies où il s'est trouvé, notamment à Paris, en 1871, où il a obtenu une médaille spéciale.

Tablettes historiques d'Étampes.

23 JUIN 1821.

Première représentation à Paris sur le Théâtre du Gymnase du Comédien d'Étampes, comédie en un acte, mêlée de couplets par Moreau et Sewrin.

L'action se passe à trois lieues d'Étampes dans une

maison de campagne appelée Champigny, située sur la grande route. Cette pièce a été composée pour procurer à Perlet, qui remplissait le rôle du Comédien d'Étampes, le moyen de montrer la facilité avec laquelle il changeait de physionomie et presque de figure aux yeux mêmes du spectateur. Ainsi, il arrivait avec la figure et les manières d'un jeune homme et devenait vieux à l'instant même et sans quitter la scène, en posant sur sa tête une perruque de vieillard. Quelques instants il empruntait le costume du jardinier de la maison et sous ses traits il faisait au bel esprit d'Étampes, au prétentieux Maclou de Beaubuisson, sur ses fredaines de jeunesse, des révélations auxquelles il ne s'attendait guère dans la maison où il venait chercher une femme.

Dans la même pièce encore, Perlet paraissait sous les traits et les vêtements d'une riche anglaise, et imitant l'accent étranger avec une perfection de vérité à laquelle nos voisins d'outre-mer eux-mêmes applaudissaient, il entreprenait de nouveau le fat Beaubuisson et à l'aide d'une supercherie le faisait renoncer à ses vœux sur M<sup>lle</sup> Corbin.

Le Comédien d'Étampes est une pièce à tiroirs; c'est surtout une amusante bouffonnerie qui n'a de rapports avec Étampes que par le lieu où l'action se passe, et par quelques personnages qui sont d'Étampes comme ils pourraient être de tout autre pays.

JUIN 1736.

On enlève huit religieuses d'Étampes, au diocèse de Sens, et elles sont conduites par le Prévôt de la maréchaulée, chez les religieuses de Saint-Charles d'Orléans. Leur crime est d'avoir refusé de reconnaître pour supérieure, celle que M. de Sens avait fait élire contre les règles.

(Le Calendrier ecclésiastique pour l'année 1742. Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1742, in-32. Almanach janséniste.)

P. M.

Nonvelles et faits divers.

— Société des fêtes versaillaises. — La grande Fête de nuit au bassin de Neptune, dans le Parc de

il réservait pour le lendemain la nouvelle qu'il voulait apprendre au fils de Rosalie.

Pendant un léger bruit se fit entendre. Franck écouta.

Étienne était déjà rentré. Le mathématicien alla bien vite vers le jeune homme, qu'il trouva assis, les coudes sur une table. Étienne, en apercevant Franck, s'écria avec douleur :

— Mon ami, tout est rompu entre mademoiselle Blanche et moi... Il y a plus... non-seulement son absence m'a frappé au cœur, mais de tous les côtés, dans les salons où j'espérais la voir, j'ai surpris des paroles désobligeantes à mon égard. On parlait, à voix basse, de M. Guérin et de nous. Une invitée, me montrant à sa voisine, déclara — je l'ai bien entendu! — à celle-ci, que je ne pouvais prétendre à la main de mademoiselle Blanche, parce que je n'avais pas de nom!... Pas de nom! toujours cela!... Moi qui ai tant travaillé sous ta direction, depuis mon enfance, pour arriver au poste que j'occupe! Moi qui ai conquis une certaine supériorité sur mes collègues! Moi qui ai obtenu mon rang dans le monde scientifique en dehors des intrigues!

— Je comprends, et je ne m'étonne pas, observa très-froidement Franck. M. Clovis Guérin appartient à cette classe de gens qui se garderaient bien de braver les préjugés... Ceux-ci, apparemment, sont tout-puissants chez lui, puisqu'ils l'emportent sur son désir de marier sa fille avec un homme distingué, marchant sur la route de la fortune.

— Eh bien?... — Eh bien! nous allons le satisfaire... — Que veux-tu dire? — Ton père triomphera des obstacles...

VIII

Il était assez tard quand le mathématicien revint dans sa chambre. La nuit était calme. Pensant qu'Étienne en passerait une bonne partie dehors, Franck songea à se mettre au lit. Il s'était contenté de sa journée, et

Versailles aura, cette année, un éclat inaccoutumé. L'exécution est confiée à de véritables artistes, tels que M. Victor Serrin, pour les diverses projections de la lumière électrique, et M. Ruggieri, pour les artifices. On y introduira, pour la première fois, de brillants cordons de gaz d'éclairage. On emploiera, en outre, cinquante mille verres de couleurs, et les nouveaux portiques.

Cette fête, dont la splendeur dépassera de beaucoup ce qu'on avait pu donner précédemment, aura lieu demain dimanche 20 juin, avec le jeu des Grandes Eaux. Elle sera honorée de la présence de M. le maréchal de Mac Mahon, de M<sup>lle</sup> la duchesse de Magenta, et de la reine Isabelle d'Espagne.

— Il y a quelques jours, dans les environs de Paris, à Villiers, près Montlhéry, madame C..., en jetant des paniers à fraises de la fenêtre de son grenier dans le jardin, fit un mouvement brusque qui porta le corps un peu en avant, et elle tomba en lançant le panier si malheureusement, qu'elle fut reçue sur une balustrade située immédiatement sous la fenêtre et composée de piquets très aigus. La pointe de ces piquets pénétra dans la cuisse droite, qu'elle traversa de part en part, et la pauvre femme qui est très-forte, dut rester accrochée, éprouvant les plus horribles souffrances à chacun des mouvements qu'elle faisait.

A ses cris, les voisins et son mari infirme arrivèrent, mais il fallut aller chercher des hommes dans les champs pour l'enlever de la balustrade. Elle attendit ainsi quinze minutes, se rattachant de ses mains aux autres piquets et soutenue par des femmes. Pour faire sortir le bois du membre de la malheureuse, on dut y abandonner un lambeau de chair.

— Un fait assez rare chez nous s'est produit récemment à la Faculté de médecine. Une dame, M<sup>me</sup> Brès, a soutenu sa thèse de docteur, et il est probable qu'à l'heure qu'il est elle est docteresse.

Ce fait, disons-nous, est assez rare chez nous; mais il y a quelques semaines, on s'est préoccupé sérieusement en Belgique de la question des femmes-médecins. L'Académie royale de médecine, sur la demande du ministre de l'intérieur, a consacré une de ses séances à l'examen de cette innovation.

A ces mots, Étienne se leva tout d'une pièce :

— Mon père! mon père!... Tu le connais, Franck?... s'écria-t-il. Oh! ne prononce pas de légères paroles... Dis... Mon père existe?

— Oui, et ta mère aussi. Ils te serrèrent dans leurs bras!

— Est-il possible! ne me trompe pas, Franck; ne te joue pas de moi... Je te regarderais comme mon plus cruel ennemi, si tu retournais le poignard dans mes plaies... Hélas! elles saignent depuis que j'ai l'âge de raison...

— Étienne! s'écria le vieux répéteur avec un ton de reproche très-accusé. t'ai-je jamais trompé? Ce que je t'annonce est la vérité. Demain, tu verras ta mère, que tu connais déjà...

— Quoi! je la connais!...

— Oui... quant à ton père, embrasse-le...

Étienne éprouva une commotion électrique.

La parole expira d'abord sur ses lèvres; puis, maîtrisant un peu son agitation, il dit, à phrases entrecoupées :

— Toi! toi!... Franck! mon bon Franck! tu es mon père! Oh! je suis vraiment ton fils! Répète cela... Je veux te l'entendre répéter... Je suis ton fils!...

Pour toute réponse, Franck s'élança dans les bras d'Étienne.

Tous deux, enlacés, s'étreignaient avec une indicible tendresse. Le mathématicien n'exagérait point son émotion. Il ressentait réellement toutes les joies de la paternité. A le voir, on eût pu dire, comme les légistes romains, que « l'adoption imite la nature. »

Il se fit un long silence. Après quoi, Franck avoua.

Il est assez curieux de faire connaître quelles ont été les conclusions de la commission.

L'Académie ne s'est pas ralliée à l'idée de M. Périnez, qui voulait instituer des examens et des jurys spéciaux pour les femmes-médecins, et créer un diplôme spécial qui leur donnerait le droit de traiter les maladies des femmes et des enfants.

L'Académie a trouvé que c'était assez des sages-femmes et des dentistes. Mais elle a invité les femmes qui veulent pratiquer l'art de guérir, à faire, comme les hommes, leurs preuves de capacité, à faire les mêmes études, à subir les mêmes examens, à conquérir dans les mêmes conditions les mêmes diplômes, ce que la législation actuelle ne leur défend pas.

Ainsi la cause est entendue en Belgique.

Toutes les femmes peuvent devenir docteurs à condition d'avoir les qualités nécessaires, et rien ne s'oppose plus à ce que l'on soit soigné par les aimables représentants du sexe qui nous a fourni pendant la guerre tant d'infirmières charmantes et dévouées.

— *A propos des Modes.* — Le chroniqueur d'un petit journal jette un coup-d'œil rétrospectif sur les modes de nos aïeux :

La mode ! est-ce qu'on parle avec elle. Non-seulement elle réforme les costumes, les usages ; elle transforme en un instant le style de la conversation et la forme du corps, comme une cire molle se prête à recevoir l'empreinte des caprices du sculpteur.

Un jour, c'est la mode du parler noble et de la péroratoire, et quelque poéticien comme certain M. de Saint-Marc, fruit sec de l'Amanach des Muses, dira alors, s'il a à parler de la poutle au pot : « l'épouse du chantre du jour. » Ou bien, du jour au lendemain, d'une page à l'autre, du code élégant on tombe dans un tel excès de naturalisme et d'inculture, que Cambon, représentant du peuple, dira à l'abbé Delille, sans rire et sans qu'on ose rire autour de lui : « la Convention n'a que trois orateurs et j'en suis l'un. »

Peu d'années avant, les femmes s'étaient coiffées à la jardinière, tout en légumes, ceux-ci étant plus simples et plus naturels que les fleurs. Léonard, le fameux Léonard, coiffeur de la malheureuse Marie-Antoinette, fit un jour à M<sup>me</sup> la duchesse de Luynes un turban avec une de ses chemises ; quoi de plus naturel, quoi de plus simple ! aussi en parla-t-on dans Landerneau ! Une autre fois, le même Léonard mit sur la tête de M<sup>me</sup> de Malignon un jeune artichaud, une tête de brocoli vert, une jolie carotte et quelques raves, le tout disposé dans une serviette à lingeaux rouges. C'était adorable ! on se pâma. A la même époque, les femmes les plus élégantes se mirent à remuer la salade avec leurs doigts au lieu de fourchettes et de cuillers. Jamais on n'avait vu une telle fureur de simplicité et jamais nous ne dépasserons, quand nous y reviendrons (on y reviendra), cette rage de naturalisme. On en est loin, en ce moment, raison de plus pour qu'on en soit plus près bientôt. La mode des ventres est bien en train de revenir, comme au temps décrit par M<sup>me</sup> de Genlis, dans ses mémoires.

— Le vin de Bourgogne est-il, comme la jeunesse et comme le vin de Bordeaux, susceptible d'être formé par les voyages, ou, au contraire, comme on l'a cru longtemps, est-ce un vin sédentaire par vocation, qui, comme le pigeon de la fable, revient endommagé par ses caravanes ?

Diverses expériences avaient déjà été tentées avec succès ; cependant la question pouvait ne pas sembler résolue pour tout le monde à l'avantage du vin de Bourgogne, lorsque l'un des principaux propriétaires de Nuits, M. Geisweiler, décida qu'une expérience décisive devait être tentée.

M. Félix Tisserand, un enfant de Nuits, devenu professeur à la Faculté des sciences de Toulouse et directeur de l'observatoire astronomique de cette ville, partit, au mois d'août dernier, pour le Japon en mission scientifique. M. Geisweiler le pria d'emporter dans ses bagages une caisse contenant des vins de l'un de ses premiers crus et de récoltes différentes. On les jugerait à leur retour.

ainsi qu'il l'avait déclaré à Rosalie, la prétendue faute par lui commise.

Et le jeune homme mesura soudain l'influence heureuse qu'une pareille révélation pouvait exercer désormais sur sa vie. Avoir des parents ! Être doucement aimé, caressé, consolé ! Ne plus subir les terribles atteintes d'un préjugé odieux ! Il y avait, dans ces pensées nouvelles, de quoi l'attendrir et le reconforter en même temps. L'amoureux, tout à l'heure vaincu par le désespoir, ne voyait plus, maintenant, le moindre obstacle à son mariage. Blanche partagerait son bonheur ; Blanche serait à lui. L'avenir, enfin, était souriant et magnifique.

Franck alla au-devant des désirs d'Étienne :

— Aussitôt, dit-il, que le temps légal sera écoulé pour l'accomplissement de notre propre union, ta mère et moi nous irons officiellement redemander pour notre fils la main de mademoiselle Blanche. M. Guérin ne pourra nous éconduire, car je lui ai arraché des promesses par avance... Tout dépendait de tes parents...

— Tu espères ?... Il reviendra sur son refus ?

— J'en suis à peu près sûr, te dis-je. Ah ! mon cher Étienne, combien je te remercie du pardon que tu m'accordes, et combien ta mère, elle aussi, te remerciera !

Étienne serra de nouveau la main de Franck.

— Mais, observa celui-ci, nous acheverons demain la conversation. L'heure du repos a sonné pour toi et pour moi. Bonne nuit, Étienne !

— Bonne nuit, mon père ! répondit le jeune homme en embrassant de plus en plus étroitement son ancien répétiteur.

Bien entendu, les précautions de rigueur avaient été prises pour qu'aucun doute ne pût planer sur le sérieux de la tentative.

La semaine dernière, l'astronome et les vins revenaient en France. Un aréopage de connaisseurs fut constitué et les bouteilles voyageuses débouchées.

La première expertise porta sur le vin de *Clos des Corvées* 1864. — Six ans et demi de bouteille ; vin ayant fait le voyage et vin resté en cave. L'assentiment fut unanime. Le voyageur avait l'avantage. Sa bonification était évidente.

On passa ensuite à l'examen d'un vin du même cru, de 1868, tiré en automne 1870. Le résultat fut identique.

On revint à un vin plus âgé que ce dernier, l'on dégusta du 1865, ayant cinq ans de bouteille. Réussite complète.

On termina enfin par la dégustation d'un vin de 1869, — trois ans de bouteille. — Le jugement fut le même.

Les vins revenus du Japon, après un voyage de onze mille lieues, qui avait duré 8 mois, après un séjour dans la cale d'un navire où ils avaient été secoués et ballottés par le tangage et le roulis ; après être passés des chaleurs torrides de certaines latitudes aux régions tempérées, aux régions froides, — avaient acquis une maturité, une distinction, qui fera désormais rechercher et priser par les amateurs de très grands vins les *Bourgognes retour de mer* !

Donc, victoire complète, et jugez si devant cette concluante expérience on aurait pu réimprimer la fameuse phrase de la *Tour de Nesle* : « la Bourgogne était heureuse ! »

— Bernadille, le chroniqueur du *Français*, a eu l'idée originale d'entreprendre un « voyage au long cours en bateau-mouche. »

Il fait la traversée de Paris, du pont d'Iéna, en notant sur son livre de bord tous les incidents de cette grande expédition, et toutes les rencontres de la route, tous les spectacles de la rive, plus pittoresques et plus variés en leur genre, comme il le dit justement, que ceux des bords du Meschacébé. Nous ne pouvons détacher que quelques lignes de ce tableau, qu'il faut voir dans son ensemble :

A mesure que nous avançons, la vie du fleuve redouble. Les lavoirs, les bateaux, les écoles de natation se multiplient. Le pont Saint-Nicolas est en pleine activité. Deux cents badauds amassés sur la berge et trois cents sur le pont regardent baigner des chiens qu'on jette à l'eau et qui rapportent des bâtons dans la gueule. Un objet flottant s'approche et danse à la surface de la Seine en prenant des apparences fantastiques : c'est un chat crevé qui descend vers les filets de Saint-Cloud. En un clin d'œil, cette découverte produit une vive agitation à bord ; on se lève, on se le montre l'un à l'autre, on lorgne, on discute ; jamais cachalot échoué, jamais famille d'ours blancs voguant sur un glaçon n'éveille plus de rumeurs et de commentaires sur le pont d'un navire en route pour le pôle Nord.

Sous le pont des Saints-Pères et tout le long des berges, des files de pêcheurs, mornes, hâves, changés en statues, l'œil fixé sur un bouchon immobile, ne lèvent même pas la tête pour nous voir passer. Tout à coup, un torrent de chansons, d'apostrophes glapissantes et de coups de battoir, pénètre tumultueusement dans nos oreilles : c'est un bateau de blanchisseuses que longe le bateau mouche, un peu avant le pont des Arts. On en est assourdi. Une virago chante à tue-tête : *C'est moi qui suis la femme à ba-a-àrbe !*

— Pas besoin de brailler si fort, la petite mère, dit l'homme au brûlé gueule ; on le voit bien.

Une clameur stridente et furieuse lui répond. Pendant cinq minutes, c'est une avalanche d'épithètes qui eussent enrichi Vadé. Par dessus ce formidable *tutti*, on entend la voix de la virago :

— Va donc, fédéré, colonel de communards, chevalier du pétrole !

L'homme rit jaune. Je remarque que les invalides s'amuse beaucoup. Cela leur rappelle Waterloo et le général Cambronne.

— J'ai toute confiance en toi, maintenant, ajouta Franck, le sourire sur les lèvres.

— Tu as raison, Franck... mon père, répondit Étienne, se reprenant.

Il devait garder quelque temps encore l'habitude de traiter le mathématicien en vieil ami.

Ils se séparèrent, toujours agités, toujours étonnés du changement qui venait de s'opérer dans leurs destinées. L'espoir les enivrait. Particulièrement, sur la figure de Franck apparaissait une animation qu'on n'y avait jamais remarquée.

Le sommeil se fit attendre pour eux. Il vint, néanmoins, après qu'Étienne eut répété mille fois peut-être :

— Blanche m'aime, et je l'épouserai !...

Franck, de son côté, redit aussi fréquemment sur tous les tons :

— C'est égal, me voilà mari et père... Il faudra m'accoutumer à cette double fonction. Je la crois difficile, mais non pas impossible, après tout.

## IX

Le dénouement de cette histoire fut simple, tel que nos lecteurs l'ont sans doute deviné, en conséquence des résolutions prises par le mathématicien.

Rien ne dérangerait les calculs de Franck. Trois semaines après l'entretien qui précède, Rosalie s'appela madame Franck.

Tout aussitôt, les époux rendirent visite à M. Clovis Guérin.

Celui-ci apprit de leur bouche que tout l'avoir de Franck, on à peu près, passerait à Étienne. Rosalie

— Cham proposé dans le *Charivari* d'insérer une pénalité curieuse dans la nouvelle loi sur la presse :

Tout journaliste ayant publié une fausse nouvelle ne pourra sortir pendant un mois sur la voie publique qu'accompagné d'un canard.

Au-dessus de la légende, le dessin représente un journaliste tenant un canard en laisse.

— Un singulier duel raconté par Pierre Véron dans le *Monde illustré* :

B..., un poltron de belle venue s'est, le soir du grand prix, mis une affaire sur le bras à Mabile ; mais, tout s'est arrangé. B... a reconnu ses torts comme on l'a voulu. Il a même écrit suivant le désir de son adversaire, une lettre ornée des cinq cachets traditionnels et surtaxée *ad hoc* pour déclarer qu'il ne le ferait plus.

On causait de cette histoire drôlatique.

— Mâtin ! fit Z..., mais c'est presque un vrai duel. Les excuses étaient chargées !

— Un mot féroce, mais d'une authenticité absolue, dit le *Figaro* :

On plaignait vivement une jeune femme, mariée depuis deux mois, dont le mari, forcé de s'aller dès le lendemain de ses noces, est dans un état désespéré.

— Oh ! fit-elle d'une voix douce, heureusement qu'il s'est fait assurer pour deux cent mille francs.

Jeudi 24 Juin 1875

SUR LA PLACE DU MARCHÉ FRANC

## LE GRAND CIRQUE BELL

Composé du plus nombreux personnel et de plus de chevaux, de voitures, etc., que tout autre cirque ayant voyagé en Europe.

Donnera une seule Représentation.

EXHIBITION A ÉTAMPES DE

MISS MILLIE CHRISTINE

Ou la huitième merveille du monde, ayant deux têtes, deux bustes, quatre bras et quatre jambes, âgée de vingt-trois ans.

(Pour les détails des exercices, voir les affiches apposées en ville).

VILLE D'ANGERVILLE.

## FÊTE PATRONALE DE LA S<sup>T</sup>-PIERRE

Le Dimanche 4 et Lundi 5 Juillet 1875.

Dimanche 4 juillet, à dix heures

MESSE EN MUSIQUE chantée par l'Orphéon sous la direction de M. ADINE.

4 1/2 h. : *Jeu de la poêle.* — 4 h. : *Course aux ânes.* Trois prix seront décernés aux vainqueurs.

4 1/2 heures : *Course libre.*

Le soir. *GRAND BAL* offert par les jeunes gens de la ville.

Lundi 5 juillet

4 h. *Mât de cocagne*, 3 prix : une montre en argent à cylindre, une timbale en argent, un porte-monnaie garni.

4 h. *Jeu des chevilles* (3 prix). — 4 1/2 h. *Course au cochon.* — 4 h. *Jeu des cloques.* — 4 1/2 h. *Course en sac.* — 4 h. *Jeu du baquet.*

## GRANDE TOMBOLA GRATUITE.

Dans l'intervalle des jeux plusieurs morceaux d'harmonie seront exécutés avec le concours de l'Orphéon.

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré, sont priés de le faire renouveler. — Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.

exigeait cette clause, dut-elle plus tard recommencer à travailler, à pousser l'aiguille dans les châles.

D'ailleurs, comme Blanche n'avait pas caché ses sentiments à l'égard d'Étienne, comme Étienne était à la veille d'obtenir un poste très-élevé dans l'administration, le mariage des deux jeunes gens fut promptement conclu.

M. Clovis Guérin avait cédé avec une facilité d'autant plus grande que son gendre ne pouvait manquer d'arriver un jour au million, cette étoile sans égale des bourgeois passés, présents et futurs.

Le problème de Franck fut résolu à sa complète satisfaction.

Voici comment il se le posa souvent à lui-même :

— Étant donné un chétif petit enfant, délaissé de son père et de sa mère, seul au monde, sans un sou vaillant, que peut-il devenir au milieu d'une société dont chaque membre est classé, aidé, dirigé, protégé plus ou moins ?

Solution : Il suffit qu'une seule personne le prenne en pitié d'abord, puis en affection, se dévoue à lui, et, le cas échéant, épouse sa mère, pour lui créer une famille légitime.

Et Franck ajoutait :

— C'est ainsi que j'ai triomphé de la société, qui m'avait refusé, à moi comme à Étienne, les joies du foyer paternel !

AUGUSTIN CHALLAMEL.

FIN.

## Etat civil de la commune d'Étampes.

### NAISSANCES.

Du 11 Juin. — GIBAUD Augustine-Antoinette, rue St-Jacques, 113. — 12. BOISSARD Juliette-Clémentine, place Notre-Dame, 3. — 13. DELIGNY Paul-Marie-Joseph-Félix, rue Basse-de-la-Foulerie, 2.

### PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1<sup>o</sup> LEGANGNEUX Charles, 23 ans, négociant en papiers peints, rue de la Verrière, 89, à Paris ; et D<sup>lle</sup> LEVACHER Marie-Euphrasie, 20 ans, sans profession, rue Sainte-Croix, 16.

2<sup>o</sup> BEAUDICHOX Adolphe-Désiré-Lucien, 30 ans, tailleur d'habits, rue de la Tannerie, 5 ; et D<sup>lle</sup> MADELENET Julia-Louise, 24 ans, sans profession, rue Saint-Jacques, 74.

### DÈCES.

Du 12 Juin. — BIGOT Lucile-Prudence, 80 ans, épouse Mercier, rue du Perray, 56. — 12. ANGEVIN Louise-Elisabeth, 54 ans, épouse Poirier, rue du Sablon, 29. — 13. RABOURDIN Marie-Joséphine, 24 ans, rue de l'Hôtel-de-Ville, 20. — 15. CHEVALLIER Louis-Auguste, 83 ans, rentier, rue Saint-Martin, 29.

Pour les articles et faits non signés : AUC. ALLIEN.

## AVIS TRÈS-IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consommation et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science : le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARBERIN, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Étampes, à St-Basile, rue St-Jacques et rue Ste-Croix, près le chemin de fer, chez M. PASQUIER, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chaussures. 52-27

L'Eau de la source *Marie de Vals*, si efficace contre les maladies des femmes et des jeunes filles, et eau de table par excellence, s'expédie de Paris au prix de 31 fr. la caisse de 50 bouteilles capsulées, et 46 fr. la caisse de 25 bouteilles. S'adresser au dépôt, rue de Vanves, 42, Paris. (Voir aux annonces).

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-27

## Les Millionnaires de Paris

Cette œuvre palpitante d'intérêt, due à la plume de MM.

OCTAVE FÉRÉ et EUGÈNE MORET, que publie actuellement l'*Opinion Nationale*, est appelée à un succès des plus éclatants.

Les ABONNÉS NOUVEAUX ont droit à recevoir gratuitement tout ce qui a paru de cet important roman.

ABONNEMENTS : 16 fr. par trimestre.

Adresser les mandats à l'administration, 5, rue Coq-Héron, Paris.

### Le Cèdre et le tombeau du Sige.

FABLE.

Grâces aux soins d'un ami  
Sensible et bon comme lui,  
Un vrai sage dont l'étude  
Absorbait chaque moment,  
Avait d'un singe charmant  
Égayé sa solitude.

Hélas ! bien peu de temps ce doux plaisir dura :  
Au bout de quelques mois l'animal expira :

Ses grâces et sa gentillesse  
Ne purent désarmer la cruelle déesse

Qui sous ses inflexibles lois  
Range indistinctement les singes et les rois.

Dans quelques vers touchants exprimant sa tristesse  
Notre bon savant le pleura,

Et près d'un cèdre il l'enterra.

Ce monument modeste était caché sous l'herbe ;  
Mais cependant l'arbre superbe

Qui porte jusqu'au ciel son front audacieux  
S'indigna de ce voisinage.

« Quoi ! dit-il d'un ton furieux,  
On oserait ainsi profaner mon ombrage

Et placer à mes pieds ce hideux animal !... »

« Eh bien ! où serait donc le mal ?  
Interrompt la pierre tumulaire

Qui recouvrait le simple monument.  
L'ami que je protégé était sensible, aimant.

Heureux après avoir supporté la misère,  
Par son badinage léger,

En se faisant chérir il sut aimer et plaire.  
Aimerais-tu mieux ombrager

La tombe d'un héros qui ravagea la terre ? »

TH. L.

**Du CANCER et de sa Curabilité sans opération, par le D<sup>r</sup> CABARET, Un volume.**

En vente chez l'auteur, à sa Maison de santé, rue de Longchamps, 6, Paris; 3 FRANCS, franco.

CONSULTATIONS les lundis, mercredis et vendredis, de 10 h. à midi.

**ANNONCES.**

(1) Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 5.

**VENTE**

**SUR LICITATION**

**Entre Majeurs et Mineur.**

**EN LA MAISON D'ÉCOLE DE MESPUITS,**

Par le ministère de M<sup>e</sup> SAUCIER, notaire à Maisse, Commis à cet effet,

DE

**22 PIÈCES DE TERRE**

Sises terroirs de Mespuits et Valpuseaux,

**EN 22 LOTS**

Avec faculté de réunion et de subdivision.

L'Adjudication aura lieu le **Dimanche 18 Juillet** mil huit cent soixante-quinze, **Heure de midi.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que : En exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le vingt-cinq mai mil huit cent soixante-quinze, enregistré et signifié;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de madame Elmire-Augustine MARCHAND, épouse de M. Beloni-Augustin ROUAULT, instituteur, et ce dernier pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Mespuits;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1<sup>o</sup> Madame Thérèse-Sophie-Victoire Césarine Marchand, épouse de M. Ferdinand Chevalier, propriétaire, demeurant ensemble à Mespuits;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Louis-Laurent Chenu, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue St-Jacques, numéro 100;

2<sup>o</sup> Madame Marie-Catherine-Aimée Marchand, épouse de M. Cantien-Augustin Delafay, fermier, demeurant ensemble aux Essards, commune d'Estouy, arrondissement de Pithiviers;

3<sup>o</sup> M. Cantien-Augustin Delafay père, propriétaire, demeurant aux Essards, commune de Boudarroy, arrondissement de Pithiviers;

« Au nom et comme tuteur de Jules-Désiré Marchand, né le quinze juin mil huit cent cinquante-sept. »

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Léon Breuil, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue St-Jacques, numéro 30;

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de M. Ferdinand Chevalier, sus-nommé, « Au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Marchand, sus-nommé. »

Procédé, le **Dimanche dix-huit Juillet** mil huit cent soixante-quinze, heure de midi, en la maison d'école de Mespuits, par le ministère de M<sup>e</sup> Saucier, notaire à Maisse, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des biens dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION :**

**Terroir de Mespuits.**

*Premier lot.*

Quatre hectares vingt-deux ares neuf centiares de terre, lieu dit le Petit-Chemin; tenant d'un long levant M. Maur, d'autre long M. Hénil, d'un bout midi Véron Girault, d'autre bout héritiers Marchand. Sur la mise à prix de 3,600 fr.

*Deuxième lot.*

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, lieu dit les Trois-Coups-d'Épée; tenant d'un long midi le chemin de Gironville, d'autre long Aubin, d'un bout le chemin de Nangeville à Valpuseaux, d'autre bout Houllier. Sur la mise à prix de 40 fr.

*Troisième lot.*

Trente-huit ares trente-un centiares de terre, au même climat; tenant d'un long M. Hénil, d'autre long madame Duguet, d'un bout le chemin de Nangeville, d'autre bout Houllier. Sur la mise à prix de 45 fr.

*Quatrième lot.*

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, lieu dit les Vignes; tenant d'un long plusieurs, d'autre long Bignet, d'un bout le chemin de Gironville, d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 400 fr.

*Cinquième lot.*

Un hectare deux ares quatorze centiares de terre, lieu dit Bapomme; tenant d'un long Bignet, d'autre long enfants Legendre, des deux bouts plusieurs. Sur la mise à prix de 1,000 fr.

*Sixième lot.*

Trente-huit ares trente-un centiares de terre, lieu dit les Pendants-de-la-Bauge ou Au-dessus-des-Quinze; tenant d'un long Lambert Minier, d'autre long Hardy, d'un bout enfants Grégoire d'autre bout M. Hénil. Sur la mise à prix de 250 fr.

*Septième lot.*

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, lieu dit les Grands-Champs; tenant d'un long madame Duguet, d'autre long Oziard, d'un bout Frédéric Hébert, d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 460 fr.

*Huitième lot.*

Cinquante-un ares sept centiares de terre, à la Besace; tenant d'un long M. Labiche, d'autre long M. Marchand, de Mespuits, d'un bout le chemin de Brouy, et d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 320 fr.

*Neuvième lot.*

Douze ares soixante-seize centiares de terre, à la Besace; tenant d'un long M. Hénil, d'autre long Marin Lecoup, des deux bouts M. Maur. Sur la mise à prix de 80 fr.

*Dixième lot.*

Un hectare soixante-dix-huit ares soixante-quatorze centiares de terre, à Boucheteau; tenant d'un long M. Lelièvre, d'autre long M. Marchand, de Mespuits, d'un bout M. Maur, d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 270 fr.

*Onzième lot.*

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, lieu dit le Moulin-à-Vent ou le Chemin-d'Etampes; tenant d'un long plusieurs, d'autre long M. Bourgeois, d'un bout la route, d'autre bout héritiers Marchand. Sur la mise à prix de 20 fr.

*Douzième lot.*

Trente-huit ares trente-un centiares de terre, lieu dit la Gotte; tenant d'un long Lemaire, d'autre long Abraham Hébert, d'un bout héritiers Pajot, d'autre bout le chemin de Gironville. Sur la mise à prix de 40 fr.

*Treizième lot.*

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, lieu dit les Vignes ou le Colas; tenant d'un long plusieurs, d'autre long Martin, des deux bouts plusieurs. Sur la mise à prix de 5 fr.

*Quatorzième lot.*

Douze ares soixante-seize centiares de terre, lieu dit les Vignes; tenant d'un long M. Hénil, d'autre long Bernard Michaut, d'un bout midi M. Hénil, d'autre bout le chemin ferré. Sur la mise à prix de 40 fr.

*Quinzième lot.*

Douze ares soixante-seize centiares de terre, lieu dit les Fourneaux; tenant d'un long M. Toussaint, d'autre long Lemaire, d'un bout le chemin de Gironville, d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 40 fr.

*Seizième lot.*

Quinze ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, lieu dit le Fond de Maisse; tenant d'un long Frédéric Michaut, faisant bache, d'autre long plusieurs, d'un bout le chemin de Maisse, d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 60 fr.

*Dix-septième lot.*

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, lieu dit Boucheteau; tenant d'un long M. Métout, d'autre long M. Lelièvre, d'un bout le chemin de La Ferté, d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 40 fr.

*Dix-huitième lot.*

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, lieu dit les Fourneaux ou le Montant-du-Prieuré; tenant d'un long Métout, d'autre long Laurent Pillas, d'un bout le sentier de Prieuré, d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 65 fr.

*Dix-neuvième lot.*

Trente-un ares quatre-vingt dix centiares de terre, au Pas Saint-Martin; tenant d'un long Jacques Véron, d'autre long madame Imbault, des deux bouts plusieurs. Sur la mise à prix de 450 fr.

*Vingtième lot.*

Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, champ tiers des Fourneaux; tenant des deux bouts héritiers Marchand, d'un bout plusieurs, d'autre bout le chemin de Mespuits à Gironville. — Section C, numéros 95, 220 et 80. Sur la mise à prix de 20 fr.

*Vingt-unième lot.*

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, champ tiers de la Rue-Plate; tenant d'un long héritiers Pajot, d'autre long madame Imbault, d'un bout Bertheau, d'autre bout héritiers Marchand. — Section A, numéros 449, 450 et 804. Sur la mise à prix de 40 fr.

**Terroir de Valpuseaux.**

*Vingt-deuxième lot.*

Soixante-trois ares quatre-vingt-trois centiares de terre, lieu dit le Montant-de-la-Grange; tenant d'un long Guillaumeron, d'autre long plusieurs, des deux bouts plusieurs. Sur la mise à prix de 80 fr.

S'adresser, pour les renseignements : A Etampes,

En l'étude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué collicitant, rue Saint-Jacques, numéro 50;

En celle de M<sup>e</sup> CHENU, avoué collicitant, rue Saint-Jacques, numéro 100;

A Maisse,

En l'étude de M<sup>e</sup> SAUCIER, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant sousigné.

A Etampes, le dix-sept juin mil huit cent soixante-quinze.

Signé : **BOUVARD.**

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le dix-sept juin mil huit cent soixante-quinze, folio 453 recto, case 4<sup>re</sup>. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime et demi compris.

Signé : **DELANGLES.**

Etude de M<sup>e</sup> A. DROMERY, avoué à Paris, Rue Laffitte, n<sup>o</sup> 52.

**VENTE**

**SUR LICITATION**

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR, En l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de la Seine, séant à Paris, au Palais de Justice, salle des criées, deux heures de relevée,

**EN 2 LOTS.**

D'UNE

**MAISON**

Sise à Paris, boulevard Malesherbes, 25,

2<sup>o</sup> D'UNE

**GRANDE ET BELLE PROPRIÉTÉ dite**

**TERRE DE BONNEVAUX**

Sise sur les communes de Buno Bonnevaux,

Maisse et Milly,

Arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise).

L'Adjudication aura lieu le **Mercredi 14 Juillet** mil huit cent soixante-quinze, **A deux heures.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu en l'audience publique de la troisième chambre du Tribunal civil de première instance de la Seine, le cinq juin mil huit cent soixante-quinze, enregistré et signifié;

Et aux requête, poursuite et diligence de madame Charlotte-Amélie LAMAILLE, sans profession, veuve de M. Casimir MURON, négociant, demeurant à Paris, boulevard Malesherbes, numéro 25;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Alfred Dromery, demeurant à Paris, rue Laffitte, numéro 52;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1<sup>o</sup> M. Maurice Muron, rentier, demeurant à Paris, boulevard Malesherbes, numéro 25;

2<sup>o</sup> M. Charles-Albert Muron, sans profession, demeurant à Paris, boulevard Malesherbes, numéro 25;

Ayant tous deux pour avoué M<sup>e</sup> Lefouillon, demeurant à Paris, rue Chabannais, numéro 4;

3<sup>o</sup> M. Marie-Georges-Alfred Guybert, rentier, demeurant à Paris, rue Abbattu, numéro 5,

« Au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Alfred-Pierre Muron, faisant fonctions de tuteur à cause de l'opposition d'intérêts pouvant exister entre ledit mineur et la démanderesse, sa mère, tutrice naturelle et légale, M. Guybert nommé auxdites fonctions qu'il a acceptées suivant délibération du conseil de famille du mineur, tenu sous la présidence de M. le Juge de paix du huitième arrondissement de Paris, le douze mai mil huit cent soixante-quinze, enregistrée. »

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Vandewalle, demeurant à Paris, rue de la Grange-Batelière, numéro 18;

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de M. Eugène-Joseph Bouley, demeurant à Paris, rue de Mouceau, numéro 65,

« Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc du mineur Alfred-Pierre Muron, fonctions auxquelles il a été nommé et qu'il a acceptées suivant la délibération ci-dessus relatée. »

Il sera, le **Mercredi quatorze Juillet** mil huit cent soixante-quinze, à deux heures de relevée, procédé, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine, séant au Palais de Justice à Paris, à la vente sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION :**

*Premier lot.*

**MAISON A PARIS**

Boulevard Malesherbes, numéro 25.

Cette maison ayant seize mètres six centimètres de façade sur le boulevard, est élevée sur caves d'un rez-de-chaussée, cinq étages carrés, dont un en retraite avec terrasse en plomb et un sixième mansardé.

Au rez-de-chaussée, se trouvent deux boutiques et sous-sol, à droite la loge du concierge, à gauche le vestibule et le grand escalier.

Le passage de porte cochère est en bitume avec trottoirs, orné de colonnes avec chapiteaux et formant péristyle.

En aile remises pour les voitures.

Le premier étage comprend un seul appartement composé d'une antichambre, d'une salle à manger, éclairées sur la cour, deux salons ayant chacun deux croisées sur le boulevard ainsi que la grande chambre à coucher, un cabinet de toilette, à la suite une chambre à coucher sur la cour; en aile sur la cour, deux chambres à coucher, une lingerie, ou salle de bains, une grande cuisine, office, deux cabinets d'aisance.

Les trois autres étages sont semblables.

Le cinquième étage est divisé en deux appartements ayant chacun des pièces sur le boulevard et d'autres sur la cour, composés d'antichambre, salle à manger, salon et deux chambres à coucher, cabinet d'aisance, balcon-terrasse sur le boulevard.

Au sixième, chambres de domestiques.

Cette maison est couverte partie en plomb, partie en zinc et ardoises, avec tuyaux de descente en fonte.

Au fond à droite un bâtiment en bois, apparent en briques, monté sur parpaings en pierre, à destination d'écuries au rez-de-chaussée, pour environ neuf chevaux avec mangeoires, râtelier et stalles.

Au premier étage, chambres de cocher et grenier à fourrage couvert en zinc et ardoises.

Sous ce bâtiment et sous une partie de la cour, se

reliant avec les caves de la maison, sont des berceaux de caves divisés.

La cour est pavée en pavés de l'Yvette et d'Echatillon posés sur mortier de chaux. Dans la cour, deux fontaines, une en pierre, l'autre en fonte. Derrière celle en pierre est une pompe sur puits foré. Escalier de service.

*Deuxième lot.*

**TERRE DE BONNEVAUX**

Située sur les territoires des communes de Buno-Bonnevaux, Maisse, Milly, Gironville, canton de Milly, arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise).

1<sup>o</sup> Un grand château style Louis XIII, élevé en partie sur caves d'un rez-de-chaussée, premier et second étages.

Le rez-de-chaussée se compose d'un vestibule, au fond duquel se trouve à droite la cage de l'escalier, à gauche salle de billard, grand salon et boudoir à la suite. Dans le vestibule, faisant face à la porte d'entrée, porte ouvrant dans un petit salon, autre porte donnant accès à la salle à manger, à la suite de laquelle se trouvent l'office et une salle de bains, en retour cuisine et laverie, caves au-dessous et calorifère.

Au premier étage, six grandes chambres à coucher avec cabinets de toilette, une autre chambre et une petite, le tout ouvrant sur un corridor qui les dessert.

Au deuxième étage, quatre chambres de maître, quatre chambres de domestiques, une lingerie.

La façade sur le jardin est ornée d'un perron, basse-cour au fond avec logement de jardinier, fruitier, bâtiments servant d'écurie et remise, sellerie, chambres de domestiques au-dessus et greniers.

A la suite est une cour de ferme avec hangars, grange, écuries, vacherie, laiterie, chenil, grenier au-dessus, puis un bâtiment servant de logement au garde de la propriété.

Jardin potager, parc traversé par l'Essonne, clos en partie de fossés et de baies, en partie fermé par la rivière.

2<sup>o</sup> La ferme dite du Boulet, comprenant les bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour au milieu de ces bâtiments, verger y attenant.

3<sup>o</sup> Une petite maison sise commune de Buno, petit jardin y attenant, puits en commun.

4<sup>o</sup> Terres labourables, bois, prés, vignes, marais et sablières.

Le tout d'une contenance de **deux cent quatre-vingt-huit hectares quatre-vingt-huit ares cinquante-neuf centiares** environ, déduction faite de sept hectares environ pris par le chemin de fer ou revendiqués par la commune de Maisse, sur les biens provenant de l'acquisition Lesvesque, dont cent quarante hectares en terres labourables, prés et vignes.

**MISES A PRIX :**

Outre les charges, clauses et conditions contenues au cahier des charges déposé au greffe des criées du Tribunal civil de la Seine, les enchères seront reçues sur les mises à prix fixées par le jugement du cinq juin mil huit cent soixante-quinze, savoir :

Premier lot, à six cent mille francs, c. 600,000 fr.

Deuxième lot, à deux cent quatre-vingt-dix mille francs, c. 290,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> DROMERY, avoué poursuivant, dépositaire d'une copie de l'enchère, demeurant à Paris, rue Laffitte, numéro 52;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LEFOUILLON, avoué présent à la vente, demeurant à Paris, rue Chabannais, numéro 4;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> VANDEWALLE, avoué présent à la vente, demeurant à Paris, rue de la Grange-Batelière, numéro 18;

4<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> SCHELCHER, notaire à Paris, rue Le Pelletier, numéro 48;

5<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> PAULIN-LAURENS, avocat-avoué à Etampes (Seine-et-Oise).

Fait et rédigé à Paris, le quinze juin mil huit cent soixante-quinze, par M<sup>e</sup> Dromery, avoué poursuivant soussigné.

Signé : **DROMERY.**

Enregistré à Paris, le quinze juin mil huit cent soixante-quinze, folio 172 recto, case 4. Reçu un franc quatre vingt huit centimes, décimes compris.

Signé : **BOURDALOU.**

Etude de M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire à Etampes.

**AVIS D'OPPOSITION.**

Suivant procès-verbal dressé par M<sup>e</sup> Dardanne, notaire à Etampes, le dix juin mil huit cent soixante-quinze, M. Louis-Honoré SURGET, cuisinier, et madame Marie-Victorine COURVOISIER, son épouse, demeurant ensemble à Paris, avenue Montaigne, numéro 44, se sont rendus adjudicataires du Fonds de commerce connu sous le nom de « L'Hôtel du Grand-Monarque », exploité à Etampes, et dépendant de la succession bénéficiaire de M. BOUDIER.

Les oppositions devront être faites entre les mains de M<sup>e</sup> Dardanne, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire à Etampes.

**AVIS.**

Les créanciers de la succession bénéficiaire de M. Auguste-Félix Boudier, en son vivant maître d'hôtel à Etampes, qui ne se seraient pas encore fait connaître, sont invités à se présenter de suite en l'étude de M<sup>e</sup> Dardanne, s'ils veulent figurer dans la répartition.

**AVIS.**

Par suite du décès de M. CAUDEL, l'agence de la Compagnie française **Le Phoenix**, est vacante.

Les personnes auxquelles cette agence pourrait convenir sont priées de s'adresser à l'Inspecteur de ladite Compagnie, Hôtel du Grand-Courrier, à Etampes.

Etude de M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire à Etampes.

## ADJUDICATION

Le Dimanche 20 Juin 1875, à midi,

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE MORIGNY,

DE

HUIT PIÈCES DE TERRE &amp; BOIS

Sur Champigny et Morigny,

Appartenant à M. et M<sup>me</sup> ROUSSEL.Etude de M<sup>e</sup> JEUNEHOMME, avoué à Rambouillet (Seine - et - Oise).

## VENTE

SUR LICITATION,

En l'audience des Criées du Tribunal civil de Rambouillet,

Le Vendredi 2 Juillet 1875, à midi,

1<sup>o</sup> D'UNE**MAISON**

AVEC COUR ET PETIT JARDIN,

Située à Dampierre (vallée de Chevreuse),

Entrée en jouissance immédiate.

Mise à prix..... 3,000 fr.

2<sup>o</sup> DE LA**FERME DES GOBELINS**

Sise à Villeneuve sur Auters et par extension sur Auters,

Canton de La Ferté-Aleais, arrond. d'Etampes.

CONSISTANT

en Bâtimens d'habitation et d'exploitation de culture,

Terres labourables, Friches, Bois et Vignes,

le tout contenant environ

85 hectares 07 ares 97 centiares.

Fermage : 4,500 francs, plus les impôts. — Belle chasse.

Mise à prix..... 100,000 fr.

S'adresser pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> JEUNEHOMME, avoué poursuivant;2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> GAUTHERIN, avoué collicitant;3<sup>o</sup> Et à M<sup>e</sup> COULON, notaire à Chevreuse, liquidateur de la succession. 24Etude de M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

## A VENDRE

A L'AMIABLE

**GRANDE & BELLE PROPRIÉTÉ**Sise à Etampes, rue Saint Jacques, n<sup>o</sup> 122,

dite

MAISON DE LA POSTE.

S'adresser à M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

## A VENDRE

A L'AMIABLE

**CHATEAU avec Parc et Dépendances**

ET

**GRANDE FERME**

d'un produit d'environ 20,000 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRISEMUR, notaire à Imenville. 44

## A LOUER

**BELLE FERME**

de 54 hectares,

d'un seul tenant,

Située dans l'arrondissement de Pontoise.

Terres d'excellente qualité.

S'adresser, pour les renseignements :

A M<sup>e</sup> GENDROT, notaire à Pontoise. 64**Doctor in absentia** Les personnes désireuses d'obtenir sans déplacement le titre et le diplôme de Docteur ou de Bachelier, soit en Médecine, en Sciences, en Lettres, en Théologie, en Philosophie, en Droit ou en Musique, peuvent s'adresser à *Médecus* 46, rue du Roy, à Jersey (Angleterre), qui enverra gratuitement les renseignements nécessaires. 44

SOURCE

MARIE

**VALS**

SOURCE

SOPHIE

EAUX MINÉRALES TONIQUES, APÉRITIVES, DIGESTIVES ET TRÈS-GAZEUSES.

L'eau de la source MARIE, la plus ancienne de VALS et la seule honorée d'une médaille. Souveraine dans les maladies de l'appareil génital et du système nerveux, elle est SANS RIVALE contre les affections auxquelles sont sujettes les femmes et les jeunes filles. — Eau de table par excellence, légère à l'estomac, rafraîchissante et très-digestive, elle ne trouble pas du tout le vin et produit une boisson gazeuse des plus agréables.

VALS-SOPHIE remplit toutes les indications de VALS-MARIE, mais elle est plus minéralisée et plus énergique. L'efficacité de ces eaux est confirmée par les nombreuses attestations de médecins et de malades; elles peuvent être transportées en tous pays sans la moindre altération.

S'adresser, p<sup>r</sup> les expéditions à MM. GAUCHERAND frères, à VALS (Ardèche), ou au DÉPOT, rue de Vanves, 12, PARIS.

VÉRITABLE

**JUS DE BIFTECK**

Du Docteur X. ROUSSEL

ALIMENTATION RECONSTITUANTE

Des Convalescents, des Vieillards, des Opérés, des Femmes, des Nourrices et des Enfants débilités.

Le Jus de Bifteck se prend immédiatement avant ou après le repas, à la dose d'un petit verre à liqueur pour les adultes, et d'une cuillerée pour les enfants.

Prix du flacon : 3 fr. 50 cent.

A ÉTAMPES, chez M. DELISLE, pharmacien. 52-12

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE.

ADMINISTRATION : 56, rue Jacob, à Paris, chez FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS et C<sup>e</sup>.

## COMPOSITION DES QUATRE ÉDITIONS :

## PREMIÈRE ÉDITION.

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte.

PRIX : Paris, un an, 12 fr. — Départements, un an, 14 fr.

## DEUXIÈME ÉDITION.

Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus une gravure coloriée à l'aquarelle par mois.

PRIX : Paris, un an, 15 fr. — Départements, un an, 17 fr.

## TROISIÈME ÉDITION.

Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus deux gravures coloriées à l'aquarelle par mois.

PRIX : Paris, un an, 18 fr. — Départements, un an, 20 fr.

## QUATRIÈME ÉDITION.

Un numéro avec gravures sur bois dans le texte et une gravure coloriée à l'aquarelle chaque semaine.

PRIX : Paris, un an, 24 fr. — Départements, un an, 25 fr.

**LES PATRONS ILLUSTRÉS**, autre publication complémentaire, dont le prix est de 4 fr. pour l'année, soit 4 fr. pour trois mois, peuvent être joints à l'abonnement de la **MODE ILLUSTRÉE**, mais il faut toujours que les deux abonnements soient demandés simultanément et pour le même laps de temps, de manière à commencer et à finir à la même époque.Les abonnements à la **MODE ILLUSTRÉE** peuvent se faire aussi pour trois mois, seulement à dater du 4<sup>e</sup> de chaque mois, au bureau de l'Administration, rue Jacob, 56, à Paris, et chez les libraires de France et de l'étranger.L'Administration de la **MODE ILLUSTRÉE**, rue Jacob, 56, à Paris, désirant soumettre son journal à l'examen du public, envoie un numéro gratis et franco à quiconque en fait la demande par lettre affranchie.

Certificat conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 19 Juin 1875.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 19 Juin 1875.

Enregistré pour l'annonce n<sup>o</sup> Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1875.

## Saison d'été 1875.

**MAISON COLLIN**Place Notre-Dame, n<sup>os</sup> 19 et 21.

VÊTEMENTS TOUT FAITS POUR HOMMES &amp; POUR ENFANTS ainsi que de Première Communion.

**GRAND CHOIX DE DRAPERIES HAUTE NOUVEAUTÉ**

Pour Vêtements sur mesure.

NOUVEAUTÉS POUR ROBES — CONFECTIONS — CHALES SOIERIES — TOILES — CALICOTS, ETC.

Comptoir spécial de Deuil. 12

**BOULOGNE-SUR-MER**

PAS-DE-CALAIS

Saison d'Été 1875, Bals, Concerts, Théâtre : Opéra et Fêtes.

Bains, Casino, Courses, Régates, Excursions en mer, Pèlerinages.

**BAINS DE MER** 20-3**CINQ FRANCS PAR MOIS**

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

**CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL**

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

**Concile œcuménique de Rome**, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Église, 8 vol. in-folio. 800 fr.

Payables 50 francs par trimestre.

**La Vie de N.-S. Jésus-Christ**, par Jérôme Natals, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.**Vie de la très-sainte Vierge**, par Le Mulier, 2 vol. in-8o raisin, illustrés sur acier. 25 fr.

Prix des 2 vol. 25 fr.

**La Sainte Bible**, illustrée par Guise Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.**Missale Romanum**, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.**Les Évangiles** Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.**DUFOUR** Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.**Grande carte de France**, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.**Géographie**, Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.**Causes célèbres illustrées**, 7 vol. 49 fr.**Art pour tous**, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.OUVRAGES DE M<sup>rs</sup> MICHEL LÉVY FRÈRES, DEUTY, AMVOY, LEMERRE, ETC.**POUGET** Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8o. 32 fr.**PELOUZE et FREMY** Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8o. 420 fr.**BREHM** La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8o. 42 fr.**L'École normale**, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8o. 65 fr.**BALZAC** Dernière édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8o. 180 fr.**CHATEAUBRIAND** Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8o Jésus. 400 fr.**MUSSET (Alfred de)** Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Biblot. 10 magnifiques vol. in-8o. 80 fr.**La famille d'Orléans**, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr.**CRÉDIT MUSICAL**

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Études, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

## Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
12 Juin 1875.	fr. c.	18 Juin 1875.	fr. c.	12 Juin 1875.	fr. c.
Froment, 1 <sup>er</sup> q.....	48 74	Blé-froment.....	20 00	Blé élite.....	48 50
Froment, 2 <sup>e</sup> q.....	48 05	Blé-boulangier.....	47 34	Blé marchand.....	17 25
Méteil, 1 <sup>er</sup> q.....	44 70	Méteil.....	46 00	Blé champart.....	16 50
Méteil, 2 <sup>e</sup> q.....	43 45	Seigle nouv.....	12 67	Méteil moyen.....	45 25
Seigle.....	42 47	Orge.....	11 65	Méteil.....	44 00
Escourgeon.....	43 97	Escourgeon.....	44 00	Seigle.....	41 75
Orge.....	42 47	Avoine.....	44 00	Orge.....	41 75
Avoine.....	41 66			Avoine.....	41 60

## Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 12 au 18 Juin 1875.

DÉNOMINATION.	Samedi 12	Lundi 14	Mardi 15	Mercredi 16	Jendredi 17	Vendredi 18
Rente 5 0/0.....	403 47	403 60	403 60	403 60	403 90	404 00
— 4 1/2 0/0.....	93 30	94 00	94 30	93 70	93 75	94 25
— 3 0/0.....	64 60	64 90	64 75	63 95	64 25	64 40